

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 8 Septembre 1846

MONSIEUR,

Je vous envoie les divers règlements dont nous nous sommes occupés pendant la Retraite Pastorale. En lisant avec toute l'attention qu'elles méritent les observations faites sur le projet du Règlement soumis à la sérieuse considération du clergé, je me suis de plus en plus convaincu qu'il y a pour ce diocèse un bien incalculable à attendre de ces rapports intimes que Dieu m'inspire de former entre l'Evêché et tous les membres du clergé. Je dois vous dire en toute franchise que je n'aurais jamais pensé à établir les Conférences Ecclésiastiques, si j'avais eu à craindre qu'il y eût dans le Clergé un mauvais esprit; parce que ces assemblées dirigées par ce mauvais esprit ne manqueraient pas de dégénérer en licence. J'ai au contraire toute confiance que vous êtes tous pénétrés de ces vérités ; 1^o .que plus l'Evêque aura d'autorité, plus le clergé sera considéré ; 2^o .que plus cette autorité sera dirigée selon les Sts Canons, plus elle donnera d'éclat et d'importance à tout le Corps Ecclésiastique ; 3^o . que plus le Clergé sera uni de cœur et d'âme à son Chef, plus l'Episcopat, qui est comme le tronc sacré, qui reçoit du champ fertile de l'Eglise une sève toute céleste, fera produire de fruits à chacun de ses membres qui sont autant de branches de l'arbre de vie, planté au milieu de ce Paradis terrestre.